

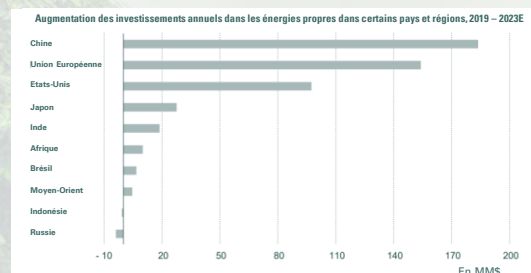
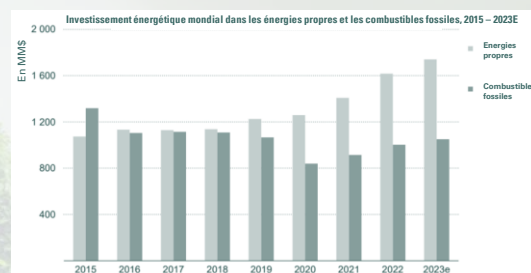


ENVIRONNEMENT

Les investissements dans le solaire supérieurs à ceux du pétrole

Selon le rapport annuel World Energy Investment 2023 de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), en 2023, les investissements mondiaux dans les énergies propres (véhicules électriques – énergie nucléaire – réseaux – stockage – carburant à faible émission - amélioration de l'efficacité énergétique et pompe à chaleur) devraient atteindre 1 700 milliards de dollars. Cela représente une **augmentation de 24 % entre 2021 et 2023**, tirée par les énergies renouvelables et les véhicules électriques, contre 15 % dans les combustibles fossiles. « *Pour chaque dollar investi dans les combustibles fossiles, environ 1,7 dollar est maintenant investi dans l'énergie propre. Il y a cinq ans, ce ratio était de un pour un* » indique le directeur de l'AIE. Cette dynamique a particulièrement profité à l'énergie solaire qui pour la première fois, va dépasser les investissements dans le pétrole (**380 milliards vs 370 milliards**). Cette augmentation est liée au **contexte international** particulier ayant conduit d'une part à une forte **volatilité** des prix du pétrole et au renforcement des soutiens politiques aux US, en Europe, au Japon et en Chine. Cette prédominance des économies avancées dans cette dynamique est indispensable mais elle n'est cependant **pas suffisante**. Outre la Chine, l'Inde, le Brésil et quelques parties du Moyen-Orient, qui investissent dans le renouvelable, la grande majorité des pays émergents ne sont pas encore dans la course, freinés par des taux d'intérêts élevés, des politiques peu claires, des infrastructures réseau insuffisantes et des services publics

à bout de souffle. Selon l'AIE et la société financière internationale, les investissements annuels dans les énergies propres dans les économies émergentes et en développement devront plus que tripler, passant de 770 milliards USD en 2022 à 2 800 milliards USD d'ici début 2030 pour répondre aux besoins énergétiques croissants et s'aligner sur les objectifs climatiques énoncés dans l'Accord de Paris.



Source: AIE



Finance durable

Les autorités européennes de supervision définissent le greenwashing dans la finance

Un an après avoir été missionnées par la Commission Européenne sur le risque de greenwashing, les 3 agences de supervision européennes (ESAs), que sont l'**EIOPA** (European Insurance and Occupational Pensions Authority), l'**ESMA** (European Securities and Markets Authority) et l'**EBA** (European Banking Authority) viennent de rendre leur premier rapport dans les activités financières. Les ESA y définissent le greenwashing (ou écoblanchiment) comme étant « *les pratiques dans lesquelles les déclarations, les actions ou les communications liées au développement durable ne reflètent pas clairement et équitablement le profil de durabilité sous-jacent d'une entité, d'un produit financier ou de services financiers. Cette pratique peut induire en erreur les consommateurs, les investisseurs ou d'autres participants au marché.* » Cette définition sera applicable à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière : banques, assurances, sociétés de gestion d'actifs, l'ensemble des émetteurs de produits financiers ainsi que les agences de notations ESG. Elle concernera les communications trompeuses effectuées de manière intentionnelle ou non, émanant d'acteurs relevant ou non du cadre réglementaire de l'Union Européenne. Ces communications pourront avoir un lien avec toutes les caractéristiques de « durabilité » d'un produit ou d'un acteur : gouvernance, stratégie, objectifs, mesures ou impact... Pour le moment, cette définition doit servir de **référence** avant d'être inscrite dans le cadre légal européen, probablement en 2024.

Nouvelles étapes pour la taxonomie verte européenne

Dans le cadre du pacte vert européen (green deal), l'Union Européenne a pris des mesures importantes pour construire un **écosystème de finance durable**. La taxonomie verte, qui est une classification des activités économiques contribuant à la réalisation d'objectifs environnementaux, s'inscrit au cœur de ce pacte. En 2021 la Commission européenne avait défini les activités de deux des six objectifs de la taxonomie : celles susceptibles de participer à l'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique. Le **13 juin** dernier, la Commission a publié les activités participant aux quatre autres objectifs que sont i) l'utilisation durable et la protection de l'**eau** et des **ressources marines**, ii) la transition vers une **économie circulaire**, iii) la prévention et le contrôle de la **pollution**, iv) la protection et la restauration de la **biodiversité** et des **écosystèmes**. Cette liste sera régulièrement remise à jour pour tenir compte des évolutions technologiques. L'intégration de l'**aviation** a été contestée par plusieurs parties prenantes. Parmi les évolutions possibles, compte tenu de l'importance des matières premières critiques pour assurer la transition, le **secteur minier** pourrait être inclus. A l'inverse, en raison de la récente réforme de la PAC, les secteurs de l'**agriculture** et de la **silviculture** n'ont pas été intégrés. Rappelons que pour qu'une entreprise puisse qualifier une de ses activités comme durable, il ne suffit pas que cette activité soit éligible à la taxonomie, elle doit absolument être alignée, c'est-à-dire respecter plusieurs critères tant quantitatifs que qualitatifs : minimum de CA-CAPEX-OPEX, ne nuire à aucun des six objectifs de la taxonomie et respecter les droits sociaux et du travail.

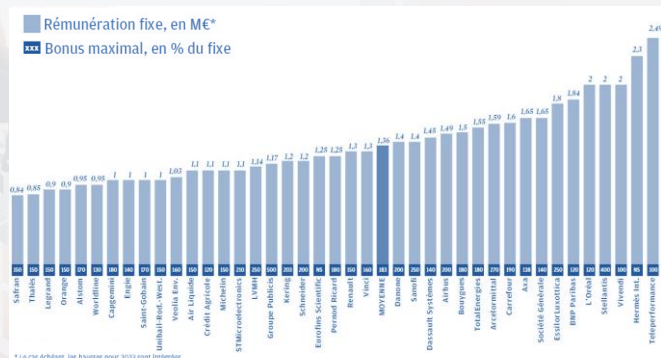
Sources : ESMA – Commission Européenne



Gouvernance

La saison des assemblées générales s'achève

La saison des AG touche à sa fin. Le climat y a tenu une place de choix, porté par des activistes très présents et par de nombreuses résolutions externes d'actionnaires minoritaires. Le deuxième thème qui aura retenu l'attention a été celui des rémunérations. Concernant celles des dirigeants du CAC 40, si le taux d'approbation global reste toujours élevé (sauf cas particuliers mentionnés dans le [précédent flash info ISR](#)), celui des minoritaires l'est de moins en moins. Au-delà des montants en valeur absolue, toujours impressionnants, c'est le lien avec les performances qui est scruté. Or, en moyenne pour le CAC 40, la rémunération fixe a augmenté de 12% en deux ans, pour s'approcher de 1,4 million d'euros.



Atos : une assemblée générale sous tension

Parmi les dernières assemblées générales du mois, celle d'**Atos**, le 28 juin, aura été **la plus tendue** tant pendant la cession des questions réponses que pendant les votes. Il faut dire que le siège du Président était sur la sellette. En effet, le fonds minoritaire **Sycomore AM**, rejoint par deux autres actionnaires (représentant 3% du capital) avaient déposé trois résolutions demandant le départ de plusieurs membres du conseil d'administration, dont celui du Président **Bertrand Meunier**, en raison des difficultés du groupe qui, en deux ans, a perdu 4 milliards d'euros et a dû se résoudre à préparer une scission de ses activités. Aucune de ces résolutions, n'ont été approuvées, mais elles ont chacune reçu près de **33%** de votes favorables, ce qui est un score tout à fait significatif pour ce genre de résolution. Les trois principales agences de conseil en vote, ISS, Glass Lewis et Proxinvest, très influentes auprès des investisseurs, avaient recommandé de voter contre la révocation des administrateurs, estimant notamment que la proposition de Sycomore AM n'était pas assortie de solutions alternatives. Proxinvest avait néanmoins recommandé de voter pour la nomination de Léo Apotheker, proposée par Sycomore AM. «*Le cours de Bourse d'Atos est en dessous de tout, je suis d'accord avec vous* » a déclaré la direction «*mais Atos est engagé sur la voie du redressement, le groupe a renoué avec la croissance, avec une amélioration continue des performances financières depuis fin 2022*». Espérons que **l'avertissement** lancé par Sycomore AM déclenche une réaction et porte rapidement ses fruits.

Source: Les Echos



EN BREF

◆ **Les Principes pour l'investissement responsable (PRI)** souhaitent que l'évaluation des résultats négatifs en matière de **droits de l'homme**, avant investissement, soit un élément central de l'analyse des profils de risque ESG. Ils suggèrent en outre trois façons d'identifier et de hiérarchiser les risques des entreprises en matière de droits de l'homme : évaluation du secteur, de l'entreprise et du pays.

◆ La jeune société française **Lhyfe** a démarré sa production d'hydrogène en mer à partir d'une éolienne marine. Une première mondiale. De son côté **Engie** a décroché un contrat pour un mégaprojet d'hydrogène et d'ammoniac vert à Oman.

◆ **Shell** abandonne son objectif de réduire de 1 à 2% sa production annuelle de pétrole ; celle-ci devrait donc rester stable jusqu'en 2030. Le PDG estime qu'il est déjà allé plus loin que ses prévisions initiales, grâce notamment à la vente de gisements de pétrole de schiste aux Etats-Unis, et qu'il sera capable de tenir son engagement de neutralité carbone en 2050.

Label ISR : la consultation sur le référentiel, qui a pris fin le 31 mai a été l'occasion, pour toutes les parties prenantes (investisseurs – émetteurs – ONG...), d'exprimer leur points de vue. Parmi les commentaires les plus clivants, certains ont déclaré leur forte opposition aux conditions d'exclusion sectorielles jugées excessives, quand d'autres ont réclamé à l'inverse des exclusions plus élargies. De même l'adéquation avec la réglementation européenne sur la finance durable ne fait pas consensus. Le comité travaille sur la version finale qui sera proposée cet été au Ministère de l'Economie et des Finances « propriétaire » du label.

Suggestions de lecture

- « **Paradis fiscaux : comment on a changé le cours de l'histoire** » un récit de 15 ans de négociations diplomatico-financières écrit par Pascal Saint Aman, ex-directeur du centre de la fiscalité de l'OCDE.



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR
Gérante de portefeuilles

Murielle.hermellin@bred.fr



www.promepar.fr



www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

